

mai 2011



Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

Rapport du Forum (version allégée)

FORUM

Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent :
préoccupations des communautés côtières



Îles-de-la-Madeleine, les 8 et 9 avril 2011

par : Catherine Chevrier-Turbide

avec la collaboration de Gabrielle Landry

AVANT-PROPOS

Les hydrocarbures - source d'énergie considérable – sont exploités à travers le monde. Gaz, huile et pétrole sont extraits des sous-sols et transformés, à des fins de consommation diverses. L'essence, un dérivé bien connu, est très en demande, car elle alimente encore la plupart de nos moteurs, produisant des quantités phénoménales d'énergie – et de pollution - par combustion.

Bien que notre mode de vie soit très lié à l'utilisation des hydrocarbures, on sait que les réserves s'amenuisent. À force d'avoir vidé les grandes réserves mondiales, il est maintenant courant de forer et d'exploiter les hydrocarbures dans des endroits de moins en moins accessibles et de plus en plus fragiles : forage en Arctique, forage en haute mer, dans les golfes et les estuaires.

Au Canada, les hydrocarbures sont extraits principalement des sables bitumineux. Toutefois, depuis plusieurs années, certains ont le regard tourné vers le golfe du Saint-Laurent, dans l'Est du pays. En effet, un prospect de grande valeur repose possiblement sous la surface du fond marin, dans le chenal Laurentien, à la limite des eaux provinciales de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec. Connu sous le nom de Old Harry, le prospect est donc convoité par les deux provinces voisines qui en sont chacune partiellement propriétaires. Peu importe le gouvernement qui bénéficierait des revenus générés par l'exploitation de cette ressource, les enjeux, eux, demeurent partagés par les 5 provinces riveraines.

Aux Îles-de-la-Madeleine, il y a un certain temps qu'on entend parler de développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent, notamment du projet Old Harry, situé à 80 km des Îles-de-la-Madeleine. En 2004, la compagnie Corridor Resources qui détient des droits d'exploration sur ledit prospect, a procédé à des levés sismiques au-dessus de la portion québécoise du prospect Old Harry, provoquant un flot de questionnement au sein de la population madelinienne quant aux impacts environnementaux des ondes sonores produites lors des levés sismiques. À la suite d'audiences menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un moratoire a été décrété jusqu'en 2012 sur toute exploration ou exploitation des hydrocarbures dans la portion québécoise du Golfe. Toutefois, après une certaine accalmie, les questions du forage dans le Golfe sont récemment revenues dans l'actualité madelinienne lorsque Corridor Resources a obtenu une licence d'exploration par forage, du côté terre-neuvien, cette fois-ci.

Créée en 2008, sous l'égide de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Table de concertation sur les hydrocarbures regroupe les acteurs locaux. La Table qui a pour mandat de favoriser les échanges de l'information ayant trait aux hydrocarbures, a lancé l'idée d'organiser un événement interprovincial pour aborder le dossier « Old Harry ». Comme les eaux du golfe du Saint-Laurent touchent 5 provinces et sont divisées en autant de territoires, il apparaissait important qu'une démarche de concertation autour du Golfe soit amorcée de manière à partager les préoccupations vis-à-vis l'installation ou l'exploitation d'une plate-forme pétrolière dans le Golfe, particulièrement à l'endroit de la dynamique du Golfe et des économies des communautés côtières.

Dans ce contexte, pour avoir voix au chapitre du développement de la filière gazière et pétrolière, il était souhaité d'initier une première forme de concertation des communautés côtières du pourtour du Golfe. Les Îles-de-la-Madeleine, situées au cœur même du Golfe et à proximité du prospect Old Harry, apparaissaient comme endroit tout désigné pour un tel Forum, où discuter des préoccupations quant à l'arrivée possible de l'industrie pétrolière dans les économies locales qui reposent majoritairement sur la pêche, sur le tourisme et sur la qualité de l'environnement.

C'est dans cette optique que le Forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » des 8 et 9 avril 2011 a été organisé. Cet événement a constitué une première occasion de réunir à un même endroit des représentants municipaux, des organismes environnementaux, des associations de pêcheurs et des associations touristiques.

SOMMAIRE DES TRAVAUX DU FORUM

PRINCIPES

À l'issue du forum, les participants ont convenu des principes directeurs suivants :

- Les communautés côtières réaffirment que les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. L'approche de précaution s'impose quant au développement de nouvelles activités qui risquent d'engendrer des impacts sur ces industries. L'industrie pétrolière devrait être soumise à la même approche de précaution à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la Loi sur les Pêches et de la Loi sur les Océans.
- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique. Il est nécessaire d'inclure Sydney Bite « l'entrée du Golfe », dans les évaluations environnementales, car il s'agit d'une zone productive importante pour l'écosystème. Là encore, il faut appliquer le principe de précaution : une approche de gestion des risques, des inconnus, des probabilités et du degré de gravité.
- Le golfe du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces. Une approche de gestion intégrée s'impose. Il faut apprendre à « penser Golfe ». Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune. Nous avons une responsabilité partagée de connaître et protéger l'écosystème du Saint-Laurent, de rester en lien, d'agir ensemble et d'agir chacun chez soi. Dans ce dernier cas, la Table de concertation sur les hydrocarbures mise en place aux Îles-de-la-Madeleine et où se retrouvent les élus municipaux et les partenaires du milieu peut servir de modèle.
- Le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre tout le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet : recherches plus pointues, vulgarisation et transmission de l'information aux collectivités, période de réflexion quant à la pertinence de ces projets et aux retombées possibles. Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'Évaluation environnementale stratégique, connue sous le nom de l'ÉES, doit être maintenu et le processus d'ÉES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.
- La présence de l'État dans le développement des hydrocarbures doit se faire sentir à plusieurs échelons et non seulement au niveau de la réglementation. En respectant leurs juridictions respectives et nonobstant les intérêts privés, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, garantir la transparence, la diffusion de l'information auprès des populations concernées et la définition des mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin

RECOMMANDATIONS

Des principes nommés précédemment découlent les recommandations suivantes:

- Développer une gestion et une approche territoriale intégrée rassembleuse pour le Golfe. Cette approche doit être véhiculée auprès de nos gouvernements respectifs;
- Interpeller le gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement) et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour qu'ils déclenchent une Commission d'examen couvrant l'ensemble du Golfe, tel que le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;
- Demander au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et d'entreprendre la revue des impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries et les ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent; demander au ministère qu'il émette un avis à savoir si oui ou non le développement des hydrocarbures peut se faire dans un contexte de protection de la ressource et, si oui, qu'il dicte les conditions qui s'y rattachent;
- Entreprendre une révision du modèle des Offices et dans ce cadre, voir à impliquer davantage les communautés côtières, à favoriser la transparence et éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport, entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis;
- Établir des mécanismes et se donner les moyens pour favoriser la participation, la consultation, la représentation, l'information des différentes communautés côtières du Golfe et à cet effet interpeller les élus locaux, les acteurs locaux et les autres organismes de développement régional de chaque province du pourtour du Golfe.
- Définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres, notamment de la proximité des communautés côtières des lieux d'exploration ou d'exploitation et le niveau de risques encourus.

SYNTHESE DES ATELIERS

Thème 1

Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis

Bilan des échanges

Les **enjeux** reliés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent sont nombreux. Chaque secteur semble avoir des préoccupations propres, mais en général, les enjeux majeurs sont similaires pour les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'environnement et sont associés aux éléments suivants : perte des ressources halieutiques, perte de la biodiversité et perturbations du milieu. La notion de ressource renouvelable (long terme) versus une ressource non renouvelable (court terme) suscite des questionnements. Il y a une crainte tangible qu'un secteur soit remplacé par un autre.

Peut-on concilier le développement de la pêche et du tourisme avec celui des hydrocarbures? A-t-on raison de craindre à la dégradation des secteurs économiques traditionnels et au remplacement de ceux-ci par une nouvelle industrie imposante? La cohabitation des différents usages du golfe du Saint-Laurent est-elle possible? Beaucoup de questions et de préoccupations. Le sentiment de fausse urgence véhiculé par le promoteur, et souvent les politiciens, est partagé par tous. La nécessaire approche intégrée du golfe Saint-Laurent fait l'unanimité. Le Golfe est un écosystème unique et partagé. Il faut donc se parler, se concerter, s'entendre.

D'un point de vue socioéconomique, certaines retombées ont été mentionnées, notamment les retombées indirectes provenant de l'industrie pétrolière, la réduction de la dépendance à l'importation d'hydrocarbures et la possibilité de traduire en services les revenus générés par la filière pétrolière. Beaucoup de doutes persistent cependant quant aux bénéfices réels pour les communautés côtières versus les risques encourus.

Les **défis** auxquels feront face les communautés côtières, en regard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont tout aussi multiples. Afin de répondre aux interrogations des intervenants du secteur de la pêche, le MPO devrait effectuer une revue des impacts potentiels sur les pêcheries et se prononcer en faveur ou en défaveur du développement de la filière pétrolière dans le Golfe. Le gouvernement fédéral est aussi interpellé pour la création d'une aire de protection marine. Le déclenchement d'une commission d'examen par rapport aux impacts des projets pétroliers sur l'ensemble du golfe du Saint-Laurent est réclamé par tous. Au plan de la législation, un travail de mise à niveau des cadres réglementaires entourant les projets pétroliers a été mentionné comme nécessaire ainsi qu'une révision des montants alloués aux fonds de compensation en cas d'accident. De tels développements doivent-ils être confiés strictement au secteur privé? On a plutôt tendance à croire que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient être plus présents tant dans la propriété (actionariat) que dans la gestion des projets. Il a été proposé de prendre exemple sur d'autres modèles, particulièrement celui de la Norvège.

Pour les communautés côtières, il semblait clair qu'une coalition devait être créée et qu'un effort de gestion intégrée du Golfe devait être mis de l'avant, entre les communautés côtières, mais aussi entre les cinq provinces riveraines (QC, TNL, NB, NÉ et IPE), afin de déterminer les orientations souhaitées, les modes de gestion et de partage d'information. Parallèlement, il semblait essentiel de faire une mise à niveau entre les cinq provinces quant à l'information nécessaire à un positionnement stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe.

Thème 2 Préoccupations quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et ses ressources

Bilan des échanges

Nonobstant le développement des hydrocarbures dans le Golfe, les communautés côtières ont beaucoup de préoccupations. Des efforts soutenus sont consentis pour le maintien de la qualité de vie, de la qualité des ressources halieutiques et de l'image de marque touristique. L'amélioration de l'état de santé des ressources halieutiques et maricoles, la préservation de la biodiversité, l'acquisition d'information, la coordination et la cohérence des actions entre les secteurs, et le développement des secteurs économique et social sont au cœur de ces préoccupations.

Il est clair que le projet pétrolier qui se dessine à l'horizon accentue les préoccupations. Quant à savoir de quel ordre elles sont amplifiées, il y a divergence d'opinion. Il a été soulevé que, de prime abord, il y a un urgent besoin d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe et de documenter les impacts de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries, sur le tourisme, sur l'environnement et sur la dynamique socioculturelle et économique des communautés côtières du Golfe, afin d'établir un positionnement sur l'acceptabilité sociale de tels projets. Ceci pourrait se traduire par le déclenchement d'une Commission d'examen du gouvernement fédéral à travers la Loi fédérale sur les évaluations environnementales.

Par ailleurs, il a été relevé que le développement de projets pétroliers comporte des risques à tous les niveaux de l'exploration à l'exploitation et qu'il faut éviter que leur mise en valeur ne détourne l'attention du développement d'énergies renouvelables. Il faut donc s'affranchir du faux sentiment d'urgence et demander davantage de transparence aux gouvernements et aux compagnies dans ce dossier. Il faut prendre le temps de vérifier quels sont les effets additifs, les justifications à la base des projets, et revoir les modes de redistribution des revenus, les législations entourant l'industrie pétrolière (dont les Offices) et les montants de compensation. Les communautés côtières ont démontré qu'elles souhaitent prendre davantage part aux processus et avoir un poids dans les décisions ayant trait aux « où, quand, comment, pourquoi » de l'apparition de la filière pétrolière dans le Golfe. Elles ont aussi démontré le besoin de développer une « culture Golfe » pour mieux réfléchir les enjeux et faire une analyse des bénéfices versus les risques encourus et ce, en fonction du développement durable.

Ce développement durable est, pour certains, incompatible avec les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, une ressource non-renouvelable qui s'exploite à court terme en hypothéquant l'environnement et la biodiversité. Des doutes sont aussi amenés quant au risque de nuire voire négliger les économies locales qui reposent actuellement sur des ressources renouvelables (pêche et tourisme). Certains assurent que le risque est trop important et que le jeu n'en vaut pas la chandelle, qu'il faut plutôt prévoir l'après pétrole dès maintenant en investissant dans les ressources renouvelables.

Une autre option a fait surface en regard du développement durable: poser des conditions au développement des hydrocarbures pour en faire une industrie aussi près que possible du développement durable. Entre autres, ceci passerait par l'établissement d'une législation solide avec une vision de développement à long terme qui prend en considération les générations futures. La création d'un fonds des générations, à partir duquel seraient financés des programmes sociaux, le développement des meilleures méthodes de recyclage et d'efficacité énergétique, la recherche sur les ressources renouvelables et les énergies alternatives, serait aussi intéressant et permettrait une transition acceptable à la fin de l'exploitation du gisement d'hydrocarbures.

Thème 3

Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

Bilan des échanges

Lors de cet atelier, les participants se sont mis d'accords sur le besoin de revoir les structures et les fonctions des Offices. En tant que tels, les Offices sont considérés comme une force, car la mise en place d'une structure est nécessaire à la gestion des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. L'idée de l'assurance d'une compensation en cas de problèmes a aussi été perçue comme un élément positif quoique le montant obligatoire (30M\$) soit considéré comme étant beaucoup trop faible. Finalement, l'ouverture du gouvernement fédéral à déléguer aux provinces des responsabilités en matière de gestion des hydrocarbures a été soulignée comme intéressante, bien que son cadre comporte plusieurs lacunes.

Les faiblesses des Offices qui ont été identifiées sont nombreuses. Il a notamment été soulevé le manque de transparence et d'imputabilité. Un conflit d'intérêt semble apparent en ce sens qu'ils appliquent la réglementation sur la sécurité et l'environnement en même temps qu'ils délivrent les permis d'exploration et d'exploitation. Il y a donc un manque d'indépendance et le besoin d'une structure externe et impartiale pour veiller à la sécurité des travailleurs et de l'environnement, hors du champ d'influence des émetteurs de permis. Il a aussi été reproché aux Offices déjà existants de ne jamais freiner de projet, mais bien de mettre en place leurs conditions d'acceptation. On souhaite donc la présence de représentants du public ou des communautés côtières au sein des Offices. Les acteurs réunis au Forum ont aussi soulevé l'impression que les revenus générés visaient davantage à répondre aux besoins des gouvernements à travers l'Office, plutôt que de répondre aux besoins des communautés. Un manque a aussi été rapporté en terme d'expertise environnementale tant pour ce qui est du suivi environnemental à chaque étape des projets que pour ce qui est de la réalisation d'évaluations environnementales rigoureuses. De même, il semble manquer d'harmonisation entre les méthodes de consultation des différents offices.

Ces constats amènent une remise en question le modèle actuel des Offices, suggérant l'idée d'établir un seul office pour l'ensemble du Golfe. Cependant, qu'il y ait un ou plusieurs offices ne constitue pas un problème en soi. L'important c'est qu'ils se parlent entre eux et qu'ils harmonisent leurs structures dans l'intérêt public, à l'intérieur d'un cadre réglementaire et légal, où les décisions prises sont issues de la concertation des parties. Les paramètres qu'il semble essentiel d'harmoniser et de clarifier sont : la réglementation sur les permis, la sécurité de l'environnement, les mécanismes de consultation, les droits et limites territoriales. En marge de ceci, il a aussi été suggéré d'avoir un office fédéral avec certains pouvoirs (sécurité et environnement) ainsi que d'autres offices provinciaux avec juridiction pour les revenus, par exemple.

En ce qui concerne la place des communautés côtières dans la prise de décisions, il est clair qu'elle devrait se situer à plusieurs niveaux : dans les instances décisionnelles (dont les Offices), dans la définition des mécanismes de consultation et de prise de décision et finalement dans les mécanismes de concertation et de collaboration autour du Golfe. Par ailleurs, il a été entendu qu'une place pour les Premières nations devait être considérée en amont des projets et tout au long des étapes de réalisation.

Les moyens proposés pour y arriver sont divers, mais il s'est dégagé des consensus quant à l'ouverture d'un siège pour les communautés côtières au sein des Offices et quant au développement d'un mécanisme de concertation intra Golfe, afin de faire voix commune. Il a été suggéré que la représentativité des communautés côtières passe par les élus municipaux qui auraient aussi un devoir de transfert de l'information à leur population et aux secteurs concernés ainsi qu'un devoir de consultation aux moments opportuns. Les décideurs devraient tenir compte des savoirs locaux. Il a été conseillé de se baser sur des modèles de participation qui ont fait leurs preuves (ex : BAPE, ACEE).

Pour ce faire, deux conditions facilitantes seraient nécessaires : fournir aux communautés les ressources et les moyens d'intervenir dans la prise de décision et donner suffisamment de temps aux représentants pour vulgariser et

partager les informations relatives au développement des projets, et ce, dès le départ, s'assurant d'un même niveau de connaissance du dossier et des enjeux pour tous.

Enfin, lors de cet atelier, les participants pouvaient amener des suggestions quant aux changements qu'ils souhaitaient voir apparaître au sein des Offices. Entre autres, il a été suggéré que les offices considèrent le Golfe comme un seul système écologique devant être géré pour le bien de l'ensemble.

Il a été fortement recommandé de réviser la structure des Offices pour en extraire le potentiel de conflits d'intérêts : séparer les fonctions et responsabilités en matière de sécurité, d'environnement et d'émission de permis, scinder les systèmes de gestion et de communication à l'intérieur des Offices et avoir davantage de transparence. On recommande aussi d'y joindre des membres nommés en fonction des différentes préoccupations (pêche, tourisme, environnement, communautés) ce qui pourrait être intéressant dans la prise de décision.

Bien entendu, harmoniser les méthodes de consultation semblait nécessaire de même qu'éclaircir les questions des limites territoriales pour éviter la confusion.

Au plan du financement, il s'est avéré que la répartition des redevances devait se faire en fonction du risque encouru, qu'un fonds de compensation devait être créé à partir des revenus pétroliers et que la mise sur pied d'un bureau provincial des revenus pourrait voir à la bonne redistribution des capitaux.

ORGANISATION DU FORUM

DÉMARCHE ET COMITÉS

Le Forum réalisé à l'initiative de la Table de concertation sur les hydrocarbures et sous le leadership de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avait 4 objectifs :

1. Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures
2. Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique
3. Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels
4. Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes

Un sous-comité a été formé pour encadrer l'organisation du Forum. Ce comité de pilotage était constitué de sept personnes provenant des organismes suivants :

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (3)
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (1)
- Comité ZIP des Îles (1)
- Attention Fragiles (1)
- Centre d'études et de recherches sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) (1)

À l'automne 2010, Catherine Chevrier-Turbide a été engagée comme chargée de projet par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour une durée de 8 mois, avec le financement du Fonds d'aide au développement du territoire (FADT). Entrée en fonction en octobre, la chargée de projet s'est jointe au comité de pilotage. Ils ont aussitôt commencé à élaborer les composantes du Forum à travers des rencontres mensuelles, puis hebdomadaires, au fur et à mesure que la date de l'événement se rapprochait.

Peu à peu la forme et le contenu du Forum se sont précisés. Conscients que les économies des communautés côtières se ressemblent et reposent principalement sur les activités de pêche et de tourisme et sur l'environnement, les représentants invités étaient issus de ces mêmes sphères : municipal, environnemental, touristique et des pêcheries en provenance des cinq provinces cibles : Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle Écosse.

Il avait été décidé que le Forum :

- Se déroulerait les 8 et 9 avril 2011, pour faciliter le transport maritime
- Serait un événement bilingue (anglais et français), par nécessité de rejoindre les acteurs de 5 provinces. Une traduction simultanée serait donc de mise.
- Serait un événement sur deux jours où le jour 1 serait consacré à la mise à niveau des connaissances et présenterait des conférences ayant trait aux projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, alors que le jour 2 serait consacré au travail en ateliers et chercherait à dégager des consensus à travers les voix des communautés côtières en regard de l'implantation de l'industrie pétrolière dans le Golfe.
- Serait un Forum sur invitation
- Serait ouvert au grand public (citoyens) pendant les conférences du jour 1
- Mènerait à la production d'un document des actes du Forum, à la suite de l'événement
- Permettrait de mettre en ligne le contenu des conférences sur le site du Forum
- Permettrait de produire une courte production vidéo synthèse du Forum

Ce Forum, à travers les conférences de neuf experts du Canada et de la Norvège, permettrait notamment de :

- présenter le golfe du Saint-Laurent et ses richesses en mettant en évidence l'importance d'une gestion intégrée des ressources et de l'habitat;
- de présenter l'encadrement légal (des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral) concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- de comparer les approches légales « canadienne » et « provinciale » avec celles d'autres pays comme les États-Unis et la Norvège;
- de présenter et de vulgariser l'information technique sur les projets pétroliers;
- de documenter les retombées positives et négatives pour les communautés locales ;
- d'examiner les possibilités de coexistence avec les activités liées notamment à la pêche, au tourisme et une éventuelle aire marine.

PROGRAMME

Dès décembre 2010, le Forum a été annoncé auprès des invités ciblés. En février 2011, les invitations formelles ont été lancées et une période d'inscription de plusieurs semaines a été ouverte. L'événement a aussi été annoncé dans les médias locaux et nationaux, de même qu'à travers les médias des provinces maritimes et atlantiques. Un site web a aussi été créé via le site Internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce dernier servira de lieu d'échange d'information post-Forum.

Programme



Jeudi 7 avril 2011 (Château Madelinot)

20 h 00 Cocktail d'ouverture

Ouverture du Forum

Vendredi 8 avril 2011 (Centre récréatif de l'Étang-du-Nord)

8 h 00 Accueil, inscription

8 h 30 Allocution d'ouverture

L'ÉTAT DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

8 h 45 Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, Lyne Morissette, Institut des sciences de la mer (ISMER), Québec

9 h 30 Période de questions

LA QUESTION LEGALE

9 h 40 La réglementation sur les hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve et au Labrador, Max Ruelokke, Office Canada-Terre-Neuve pour les hydrocarbures extracôtiers, Terre-Neuve

10 h 25 Période de questions

10 h 35 Pause café

10 h 45 Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, Gilles Côté, consultant, Québec

11 h 30 Période de questions

LES ASPECTS TECHNIQUES DU FORAGE EXTRACÔTIER

11 h 40 Old Harry : exploration responsable et potentiel économique pour l'Est du Canada, Dena Murphy, Corridor Resources, Nouvelle Écosse

12 h 25 Période de questions

12 h 35 Dîner sur place

13 h 30 L'expérience pétrolière norvégienne, Ole Gunnar Austvik, Lillehammer University College, Norvège

14 h 15 Période de questions

LES RETOMBÉES ET LES RISQUES SOCIOECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- 14 h 25 Exploitation pétrolière et gazière : perspectives d'une vie communautaire durable, Peter R. Sinclair, Memorial University, Terre-Neuve
 - 15 h 15 Période de questions
 - 15 h 25 Pause café, réseautage
 - 15 h 35 Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière extracôtière : implication pour les écosystèmes, Gail Fraser, York University, Ontario
 - 16 h 20 Période de questions
 - 16 h 30 Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures, Richard Desgagnés, Ogilvy Renault, Québec
 - 17 h 15 Période de questions
 - 17 h 30 Fin des travaux
 - 18 h 00 Rencontre conviviale, formule 5 à 7
(Galerie bar Spectacle Aux Pas Perdus)
 - 19 h 00 Souper libre
-

Samedi 9 avril 2011 (Château Madelinot)

- 8 h 30 Café matin
- 8 h 45 Mot de bienvenue

LE CAS D'UN MORATOIRE : LE BANC GEORGES

- 9 h 00 Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière, Denny Morrow, Nova Scotia Fish Packers Association, Nouvelle Écosse
- 9 h 45 Période de questions

ATELIERS

- 10 h 00 – 12 h 00 Travail en ateliers *
- 12 h 00 – 13 h 30 Dîner sur place
- 13 h 30 - 14 h 30 Travail en ateliers*
- 14 h 30 Pause café, réseautage
- 15 h 00 Plénière
- 17 h 00 Clôture et Point de presse
- 19 h 00 Banquet de clôture (Château Madelinot)

*Thèmes des ateliers :

Thème 1 : Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis.

Thème 2 : Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources.

Thème 3 : Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

CONFÉRENCES



Lyne Morissette
Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent

Présentation de la conférencière

Mme Morissette est membre de la Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Après avoir complété deux post doctorats, l'un en écologie théorique (University of Guelph) et l'autre en modélisation écologique des mammifères marins (Arizona State University), elle est maintenant chercheure-stagiaire postdoctorale à l'Institut des sciences de la mer (ISMER), un centre de recherche de Pêches et Océans Canada, associé à l'UQAR.

Ses domaines de prédilection en recherche sont, entre autres, l'écologie marine et aquatique, l'océanographie biologique, les pêcheries et les mammifères marins. Elle cherche à dégager une compréhension globale de la structure, du fonctionnement et de la gestion des écosystèmes marins au moyen de la modélisation, afin de trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Ses recherches portent également sur la réduction de la biodiversité des écosystèmes et sur les variations observées en matière d'abondance et de distribution des espèces, en raison des pressions anthropiques.

Résumé de la présentation

La biodiversité est un terme à la mode. Tout le monde s'entend pour dire qu'elle est importante, mais pourquoi ? Que connaît-on de la biodiversité, en particulier, dans nos océans ? Dans le golfe du Saint-Laurent ? Ce domaine de la biologie qu'on appelle la biodiversité doit retenir davantage notre attention, car de plus en plus d'études montrent clairement que l'exploitation à outrance de nos ressources altère le niveau de vie et de santé de l'être humain. Il a également été montré que les «services offerts par un écosystème sain» peuvent atténuer les impacts des catastrophes naturelles, et que la biodiversité est la base fondamentale de la santé de ces services.

Sachant que les politiciens, les économistes et le public appuient souvent leurs décisions sur la «valeur» des choses, peut-on et doit-on assigner une valeur à une espèce, à un habitat ou à un écosystème pour les protéger ? Comment peut-on apprécier ou estimer la valeur de la biodiversité ? La conférence s'attardera à mieux définir la biodiversité, particulièrement dans le Golfe du Saint-Laurent, son rôle, ses impacts et à dresser un portrait du travail restant à accomplir pour mieux la préserver écologiquement.



**Sean Kelly, Responsable des relations publiques
Régime de réglementation des hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve-et-Labrador**

Présentation du conférencier (M. Ruelokke)

Originaire de Grand Bank, Terre-Neuve, Max Ruelokke est actuellement président et chef de la direction de l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE).

Max Ruelokke est diplômé de l'Université Memorial de Terre-Neuve et du Technical College de Nouvelle-Écosse (maintenant partie de l'Université Dalhousie) où il a complété un baccalauréat en génie (civil).

M. Ruelokke est un ingénieur professionnel avec une grande expérience dans le pétrole et le gaz extracôtiers. Il a achevé des travaux en mer en lien avec le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère du Développement et du Tourisme dans le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, et a été sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la technologie au sein du même gouvernement. Ses promotions et nominations dans le secteur privé comprennent : cofondateur et Vice-Président de Hydrospace Services maritimes, président et chef de la direction de Marystown Shipyard Limited, Bull Arm Site Corporation, et directeur général de l'AGRA-Brown & Root et AOC Brown & Root Canada Limitée.

Résumé de la présentation

Monsieur Ruelokke décrira les principaux éléments du régime de réglementation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Il abordera divers sujets touchant notamment le rôle et les responsabilités de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, les évaluations environnementales et les différentes autorisations et approbations que les exploitants doivent obtenir avant d'entreprendre des activités d'exploration et d'exploitation au large des côtes.



Gilles Côté, consultant

Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent

Présentation du conférencier

Monsieur Côté possède une formation multidisciplinaire en droit, en environnement, en géographie et en développement régional. Ses projets de recherche au niveau de la maîtrise et du doctorat ont porté sur les processus décisionnels en environnement, particulièrement les dispositifs d'évaluation des impacts sur l'environnement, la participation du public et l'application d'approches multicritères d'aide à la décision pour l'évaluation des impacts.

Monsieur Côté a participé à plusieurs recherches universitaires d'envergure. La plus récente, à l'Université du Québec à Rimouski, portait sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens et a été publiée en 2009. Mentionnons également sa collaboration au projet pilote sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du territoire Atikamekw en 2005.

Depuis 2006, Monsieur Côté travaille comme expert-conseil en environnement. À ce titre, il a contribué à la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement portant notamment sur des projets d'aménagements hydroélectriques réalisés au Québec et à l'étranger. Il a également participé à l'évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe Saint-Laurent dont les résultats ont été rendus publics l'automne dernier.

Résumé de la présentation

Les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sont assujetties aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* L.C. 1992, ch. 37 (LCÉE). L'objectif de la présentation consiste à expliciter les principales composantes de cette loi : les conditions d'application, la portée des études à réaliser selon le type de projet, les dispositifs de participations du public.

Mais dans un premier temps certaines notions afférentes à l'évaluation environnementale seront définies : les notions d'impact sur l'environnement, d'impact cumulatif, évaluation d'impact stratégique. Également, la démarche d'évaluation environnementale sera placée dans son contexte institutionnel. Les principales étapes des procédures publiques seront présentées.



Dena Murphy et Paul Durling
Old Harry: exploration responsable et potentiel économique pour l'est du Canada

Présentation de la conférencière (Mme Murphy)

Après avoir complété une maîtrise en géochimie organique à l'Université de Victoria, en 1994, et une maîtrise en gestion marine à l'Université Dalhousie en 1996, Dena Murphy a travaillé avec SNC-Lavalin à Halifax en tant que consultant en environnement pour les projets de pétrole et de gaz tels que les projets *Sable Offshore Energy* et *Maritimes & Northeast Pipeline*.

De 1998-1999, elle a travaillé avec Pêches et Océans Canada à l'Institut océanographique de Bedford à titre d'agent de la *Stratégie sur les océans*. Puis, elle a travaillé pour l'Association canadienne des producteurs de pétrole, à Halifax à titre d'analyste des politiques et a été impliqué dans la gestion d'un large éventail de questions face à l'industrie pétrolière et gazière.

De 2001-2006, elle a travaillé avec Marathon Petroleum Canada ULC à Halifax comme coordonnatrice de l'Accord Canada atlantique HSE, pour la gestion des questions de santé, de sécurité et d'environnement pour les opérations extracôtières de la côte Est. Tout en travaillant avec Marathon, Mme Murphy a également effectué un contrat à Houston, Texas, et travaillé sur des projets terrestres et extracôtiers en Afrique de l'Ouest. Elle a rejoint Corridor en juin 2006 en tant que gestionnaire de la Santé, Sécurité et de l'Environnement.

Résumé de la présentation

Corridor a récemment soumis une description de projet auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers dans le but d'être autorisé à forer un puits d'exploration au sein du prospect Old Harry. Ce dernier se situe à quelque 80 km ONO du Cap Anguille, Terre-Neuve et Labrador. Ce puits sera foré sous l'exigeant processus réglementaire canadien et Corridor entend procéder de manière à prioriser la protection des travailleurs et de l'environnement. Une évaluation environnementale exhaustive sera complétée afin d'identifier les impacts potentiels et de prévoir des mesures d'atténuation appropriées permettant de protéger l'environnement. Corridor propose de forer le puits d'exploration à l'intérieur des limites du PP 1105 entre le milieu de 2012 et 2014. Old Harry représente une importante structure géologique du Golfe du St-Laurent qui pourrait contenir des ressources en hydrocarbures significatives. Cela représente un important potentiel économique pour l'est du Canada et le développement du projet pourrait avoir des retombées économiques majeures au bénéfice des économies locale, régionale et nationale.



Ole Gunnar Austvik
L'expérience pétrolière norvégienne

Présentation du conférencier

Ole Gunnar Austvik est professeur d'économie politique à l'Université de Lillehammer, en Norvège, où il est aussi directeur de recherches. Il détient un doctorat en philosophie et une maîtrise en sciences économiques de l'Université d'Oslo. Il est également titulaire d'un MPA en économie politique de la John F. Kennedy School (Université Harvard).

M. Austvik a précédemment travaillé pour le bureau de la statistique de Norvège et l'Institut norvégien des affaires internationales (NUPI) et il occupe actuellement un poste de professeur adjoint en énergie pétrolière à la Norwegian School of Management (BI) à Oslo.

M. Austvik est également l'auteur de nombreux articles et livres dans les domaines de l'économie politique internationale, de l'économie du pétrole et de l'intégration européenne. Il travaille actuellement à un rapport commandé par le gouvernement norvégien pour évaluer l'impact de l'Espace économique européen (UE) sur les intérêts norvégiens en matière d'hydroélectricité et de pétrole.

Résumé de la présentation

L'exposé décrit comment l'État norvégien a pris en charge dès les années 1970 la gestion de son industrie pétrolière, à la fois comme producteur, organisme de réglementation et législateur, en plus d'en assumer les risques politiques et économiques. En tant qu'entrepreneur et propriétaire actif des gisements, l'État définit les objectifs sociaux des activités d'exploitation conformément à ses « dix commandements ». En plus de créer sa propre société pétrolière, la Statoil, la Norvège a pris certaines mesures interventionnistes pour assurer le développement et contrôler l'évolution de son secteur pétrolier sur les plans industriel et démocratique, et maximiser les retombées grâce à la propriété directe et à un système d'imposition élevée. Tous les projets ont été menés et développés en collaboration avec le secteur pétrolier mondial et les syndicats, en tenant compte des changements au sein des partis politiques à l'échelle internationale. Aujourd'hui, le fonds souverain de la Norvège atteint 600 milliards de dollars américains, ce qui en fait l'un des États les plus riches au monde et l'industrie pétrolière extracôtière se classe parmi les plus concurrentielles sur la scène internationale. L'exposé présente la structure organisationnelle du modèle pétrolier norvégien, et décrit le jeu d'équilibre entre les enjeux économiques, industriels, environnementaux et politiques, ainsi que les défis qui pourraient se poser dans l'avenir.



Peter R. Sinclair
Exploration pétrolière et gazière : perspectives pour la viabilité des collectivités

Présentation du conférencier

Professeur-chercheur en sociologie à l'Université Memorial de Terre-Neuve, M. Sinclair s'intéresse particulièrement à la sociologie contemporaine, environnementale et politique. En marge de ses tâches de professeur et de superviseur d'étudiants des cycles supérieurs, il a participé à plusieurs groupes de recherche interdisciplinaires sur les enjeux sociaux et environnementaux des communautés rurales de Terre-Neuve et de l'Alabama.

Après avoir travaillé sur les impacts sociaux des catastrophes écologiques (effondrement des stocks de morue dans les années 1990), il se penche maintenant sur les questions relatives à la pêche, aux ressources forestières et au développement de l'industrie pétrolière. Il tente de comprendre comment s'organise le quotidien des communautés dans un contexte historique, physique et environnemental, et en fonction de leur environnement immédiat.

M. Sinclair est également l'auteur du livre *L'énergie au Canada*, publié en juillet 2010 par les presses de l'Université Oxford.

Résumé de la présentation

Tout en reconnaissant les avantages potentiels de l'exploration pétrolière et gazière en matière d'emploi et de revenus versés aux autorités régionales, cet exposé propose un tour d'horizon des projets d'exploitation réalisés dans l'est et le nord du Canada. L'expérience démontre que les divers paliers de gouvernement doivent se montrer vigilants à l'égard des problèmes qui touchent les collectivités et mettent leur viabilité en danger. Nous y décrivons le long combat mené – avec un certain succès – par Terre-Neuve-et-Labrador contre le gouvernement fédéral et les grandes sociétés pétrolières afin que la province tire avantage des activités déployées sur son territoire. Nous y verrons qu'à l'échelle locale, les intérêts des pêcheurs ont été manipulés et ignorés autour du site de construction de la première plateforme de forage en mer. La situation complexe des communautés autochtones face au développement du Nord canadien et les problèmes sociaux que soulève l'exploitation des sables bitumineux y seront également abordés. À des échelles différentes, ces cas font état des difficultés auxquelles se heurtent les populations en situation de marginalité et de relative impuissance. Nous verrons enfin comment les leçons du passé peuvent être mises à profit dans l'élaboration d'un plan d'action et d'une politique pour l'exploration pétrolière et gazière aux Îles de la Madeleine.



Gail Fraser

Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière en mer : conséquences pour les écosystèmes

Présentation de la conférencière

Gail Fraser est professeur agrégé à la Faculté d'études environnementales de l'Université York. Elle a un baccalauréat en biologie de l'Université du Minnesota, une maîtrise en zoologie de North Dakota State University et un doctorat de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Ses recherches portent sur l'écologie des oiseaux aquatiques nicheurs, la gestion de la faune et les politiques environnementales et la gestion de l'extraction de pétrole extracôtier, dans le cadre de l'examen des impacts des activités pétrolières extracôtières sur la faune.

Spécifiquement à l'Atlantique Nord-Ouest, Mme Fraser a mené des recherches sur le guillemot de Brünnich, le puffin des Anglais et les pétrels cul-blanc; a publié plusieurs articles critiquant les évaluations environnementales faites dans le cadre de l'industrie pétrolière extracôtière, de suivi des évaluations environnementales et l'accès à l'information concernant les données sur les rejets de polluants provenant des installations pétrolières extracôtières. Mme Fraser fournit régulièrement des commentaires sur les documents d'évaluation environnementale des projets pétroliers et gaziers.

Résumé de la présentation

L'extraction pétrolière en mer comporte plusieurs étapes et, de ce fait, les impacts sur l'environnement marin peuvent revêtir de multiples formes. Certains impacts, comme la modification du comportement des organismes, sont ressentis à court terme tandis que d'autres, la réduction de la biodiversité, vont se manifester à plus long terme. J'examine les répercussions écologiques des levés sismiques, de la pollution ordinaire et des déversements accidentels sur les poissons, les mammifères marins et les oiseaux de mer. Les levés sismiques entraînent généralement quatre types de répercussions : variation dans la distribution, ralentissement de la croissance et de la reproduction, masquage de la communication et interférence dans l'interaction prédateur-proie.

Nous étudierons les trois principales sources de pollution associées à l'exploitation et à la production de pétrole : déblais et fluides de forage, eau produite et brûlage de gaz à la torche (pollution légère). Les décharges de déblais de forage à base d'eau modifient la quantité et la diversité des organismes benthiques locaux. L'eau produite a fait l'objet de recherches exhaustives et pourtant, très peu d'études parlent de ses effets même sublétaux sur les poissons et les macro-invertébrés. Parmi l'abondante documentation sur les impacts environnementaux des déversements, je me pencherai plus particulièrement sur les leçons tirées du déversement de l'Exxon Valdez en mars 1989 et la situation déficitaire des stocks de hareng. Le manque d'information sur les effets des hydrocarbures aux différentes étapes de la vie de cette espèce constitue l'un des principaux obstacles à l'établissement du lien entre la cause (le déversement de pétrole) et l'effet (le déclin de la pêche). La collecte et la gestion de données de qualité avant le début des travaux d'exploitation sont donc essentielles pour comprendre les effets potentiels des déversements sur le milieu marin.



Richard L. Desgagnés
Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures

Présentation du conférencier

Avocat et chef de l'équipe Transport chez Ogilvy Renault, M. Richard L. Desgagnés s'intéresse particulièrement aux litiges commerciaux en matière de transport. Il a travaillé entre autres sur des dossiers de pollution marine, de litiges liés aux sinistres maritimes et aériens, de litiges portant sur des contrats de charte-partie, de litiges en responsabilité du fabricant, d'assurance et d'insolvabilité ainsi que sur une foule d'autres cas de litiges commerciaux.

En plus de plaider régulièrement devant les tribunaux civils du Québec et les cours fédérales du Canada, M. Desgagnés est intervenu devant des tribunaux d'arbitrage et a acquis une expertise en procédures accessoires à des procédures d'arbitrage. Il se spécialise notamment dans la reconnaissance et l'exécution de sentences arbitrales rendues à l'étranger contre des parties privées et des États étrangers ainsi qu'en matière d'immunité des États.

Dans le cadre de ses fonctions, il a été appelé à plaider devant la Haute Court de Hong Kong (Court of First Instance et Court of Appeals), devant la Court of Final Appeal de Hong Kong et à la Cour royale de l'Île Jersey de même que devant la United States Court of Appeals for the Eleventh Circuit.

Résumé de la présentation

Le forage en haute mer est encadré par un régime législatif qui peut, à première vue, paraître complexe en raison de différents paliers gouvernementaux qui sont impliqués ainsi que les différents types d'équipement qui peuvent être utilisés pour effectuer le forage et le stockage des hydrocarbures. La présentation portera sur les mécanismes prévus pour l'indemnisation des dommages dus à la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures. Le type de dommages qui peuvent être réclamés, les parties qui peuvent être tenues responsables et les limites de responsabilité seront entre autres examinés.



Denny Morrow
Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploitation gazière et pétrolière

Présentation du conférencier

De formation universitaire en enseignement (Université de Dalhousie) et en gestion des affaires (Université Acadia), M. Morrow s'intéresse depuis longtemps au secteur des pêches. Il a notamment été coordinateur du Fisheries Regional Industrial Training Committee, en Nouvelle-Écosse. Il est, depuis 1996, directeur général de Nova Scotia Fish Packers Association. Entre 1998 et 2008, M. Morrow a coprésidé la Coalition Norigs 2, puis présidé la Coalition Norigs 3, formée d'associations de pêcheurs, de représentants de l'industrie de la pêche et de communautés autochtones. Cette coalition a joué un rôle actif dans le processus ayant mené à l'imposition d'un moratoire sur le Banc Georges, c'est-à-dire une interdiction de pratiquer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers dans cette région de l'Atlantique. Ce moratoire a été signé conjointement par la Nouvelle-Écosse et les États-Unis en 1997 et renouvelé en 2010 pour devenir permanent.

M. Morrow, qui oeuvre depuis longtemps dans le secteur des pêches de l'Atlantique, étudie actuellement l'augmentation des populations de phoques gris et son impact sur l'industrie de la pêche et les stocks de poisson de fond.

Résumé de la présentation

Le banc Georges est un immense haut-fond qui s'étend sur plus de 40 000 km² au large du plateau continental de la côte est de l'Amérique du Nord. La partie du banc appartenant au Canada couvre environ 7 000 km². Les 80 % restants, qui bordent au sud la péninsule du cap Cod, relèvent de la juridiction américaine. La Commission géologique du Canada estime que la partie canadienne du banc pourrait contenir quelque 60 millions de barils de pétrole et 1,3 milliard de pieds cubes de gaz naturel.

Le banc Georges est un lieu exceptionnel, certains aspects comme sa productivité, sa biodiversité et son biotope marin en font même un endroit unique au monde sur le plan biologique. Il sert toute l'année de frayère et de pouponnière pour les espèces marines. Dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la pêche est la principale source d'emploi et de revenu. La production d'espèces telles que le pétoncle, les poissons de fonds, le homard, le thon et l'espadon contribue à l'équilibre économique de la région depuis plus de 200 ans.

Sous les pressions d'une coalition réunissant des associations de pêcheurs et d'usines de traitement de fruits de mer, des groupes environnementaux et des collectivités autochtones, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une loi établissant un moratoire de 22 ans interdisant toute exploration et exploitation pétrolière et gazière dans la partie canadienne du banc Georges jusqu'en 2022. Le moratoire vise également des zones sensibles et productives sur les versants du banc ainsi que la partie du chenal nord-est situé à l'embouchure de la baie de Fundy.

ATELIERS

DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

Les ateliers visaient à permettre aux représentants des différents secteurs d'activité (municipal, touristique environnemental et des pêcheries) issus des communautés côtières au pourtour du Golfe, de cibler des orientations et d'identifier des pistes de collaboration, par rapport à leurs préoccupations sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Plus spécifiquement, les objectifs des ateliers étaient de :

- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels sur les préoccupations des communautés côtières en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations communes des communautés côtières découlant de leurs préoccupations respectives ;
- Dégager les orientations prioritaires souhaitées par les communautés côtières en la matière.

Trois thèmes ont fait l'objet des ateliers:

- Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : défis et enjeux;
- Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources;
- Les Offices extracôtières et la place des communautés côtières dans la prise de décision.

En ce qui a trait au fonctionnement des ateliers, les 6 groupes ont d'abord été répartis sous les 3 thèmes (2 groupes par thème). Tous les ateliers ont fonctionné simultanément. Au bout d'une heure, les groupes restaient en place, alors que les animateurs et les secrétaires changeaient de salle pour présenter à nouveau le thème auquel ils étaient attitrés. Il en était ainsi une seconde fois, afin que chaque groupe ait abordé les 3 thèmes mentionnés ci-haut. Les animateurs et les secrétaires d'atelier ont couvert 3 fois le même thème et ils ont côtoyé 3 groupes différents.

Le temps en ateliers a été ainsi réparti :

- Présentation de chacun, tour de table (5 minutes)
- Mise en contexte (5 minutes)
- Discussion autour des questions des ateliers (35 minutes)
- Synthèse (5-7 minutes)

Afin de faciliter les interactions, les échanges s'effectuaient en groupe de 10 à 15 personnes issues des différents secteurs d'activités présents au Forum (municipalités anglophones, francophones et autochtones, environnement, tourisme et pêcheries).

Par ailleurs, étaient présents aux ateliers certains observateurs-invités (organisations, institutions, gouvernements, scientifiques), dont le rôle était circonscrit à celui d'expert/référence si le besoin s'en fait sentir. La répartition devait idéalement être le reflet de la participation au Forum. De plus, comme il s'agissait d'un événement bilingue, la plupart des groupes fonctionnaient en français et un groupe fonctionnait uniquement en anglais.

Une synthèse du contenu des ateliers a été faite sur place avec les secrétaires de chaque thème. Ces trois synthèses thématiques ont ensuite été présentées et bonifiées lors de la plénière, en fin de journée, le samedi 9 avril 2011.

CONCLUSION

CONCLUSION ET SUIVI

À la lumière du forum « Exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières », les objectifs de départ ont été atteints.

- Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures;
- Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique;
- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes.

Le forum s'est clôturé sur une note très positive. L'initiative et l'organisation de cet événement ont été saluées, entre autres, pour la qualité et la variété de l'information véhiculée et pour la pertinence et la richesse des échanges que cela a suscités. Participants comme conférenciers ont dit avoir trouvé l'événement tout à fait à-propos dans le contexte actuel.

Soucieux de l'état actuel et futur de cet écosystème partagé entre cinq provinces, les congressistes sont arrivés à trouver plusieurs points de convergence, confirmant du même coup le succès de l'événement. Parmi ceux-ci on peut noter :

- La nécessité d'une approche de gestion intégrée du plan d'eau unique et riche que constitue le golfe du Saint-Laurent;
- Le dépôt d'une demande auprès du ministère des Pêches et des Océans (MPO), l'entité déjà responsable de la gestion des ressources halieutiques au pays, afin qu'il établisse l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe, qu'il réalise une revue des impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe sur les pêcheries et qu'il se prononce sur la question;
- Le dépôt d'une demande de renvoi auprès du ministère fédéral de l'Environnement et de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour la mise sur pied d'une commission d'examen, tel que le prévoit la Loi canadienne sur les évaluations environnementales.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le travail amorcé au Forum n'est en fait qu'un début. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour développer une « pensée Golfe » solide et durable afin que soient considérées les préoccupations des communautés côtières face à l'industrie pétrolière. Du travail demeure à toutes les échelles et dans chaque province autour du Golfe.

SUIVI DU FORUM

Considérant qu'il y a un profond besoin d'acquiescer davantage d'information avant de se positionner en accord ou en désaccord quant à d'éventuels forages exploratoires de Corridor Ressources ou de tout autre projet de développement pétrolier dans le Golfe, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a acheminé, au lendemain du Forum, une demande de renvoi à une Commission d'examen aux autorités concernées et invite les autres régions et représentants d'institutions ou d'organisations à faire de même.

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Le forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » est le fruit de six mois de travail d'organisation et de concertation. Comme cet événement n'aurait pu être réalisé sans la participation de plusieurs personnes et organismes du milieu des Îles-de-la-Madeleine. Nous tenons à les remercier.

Les organismes membres de la Table de concertation sur les hydrocarbures

Milieu politique

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Municipalité de Grosse-Île
- Député fédéral
- Député provincial

Milieu socioéconomique

- Corporation Arrimage
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
- Tourisme Îles de la Madeleine
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Association of Inshore Fishermen of Magdalen Islands
- Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des mariculteurs du Québec
- Association québécoise de l'industrie de la pêche
- Le Bon Goût frais des Îles
- La Société d'aide au développement de la collectivité
- Le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine

Milieu environnemental

- Comité ZIP
- Attention Fragîles
- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

Milieu institutionnel

- Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine
- Campus des îles du Centre d'études collégiales (CEGEP)
- Centre de santé et des services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CSSS)
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM)

Autres

- Un citoyen coopté par les membres de la Table

Le comité de pilotage du Forum, l'entité d'orientation du Forum, ayant comme membres des acteurs locaux issus de la Table de concertation sur les hydrocarbures, afin de voir à l'organisation du Forum :

Gabrielle Landry, coordonnatrice de l'équipe de développement, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Jeannot Gagnon, directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Joël Arseneau, maire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Claude Richard, agent régional, Conférence régionale des élus
Yves Martinet, directeur, Comité ZIP des Îles
Danielle Giroux, présidente, Attention Fragîles
Guglielmo Tita, directeur, CERMIM
Catherine Chevrier-Turbide, chargée de projet, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Les bénévoles qui ont prêté main forte pour la préparation des ateliers, la préparation des documents et la réalisation du Forum.

Arthur Miousse, animateur d'atelier
Claude Richard, animateur d'atelier
Hélène Chevrier, animatrice d'atelier
François Turbide, animateur d'atelier
Stéphanie A.-Bussièrès, animatrice d'atelier
Ginette Arseneau, animatrice d'atelier
Irene Novaczek, animatrice d'atelier
Guglielmo Tita, animateur d'atelier
Isabelle Cummings, secrétaire d'atelier
Marilyn Champagne, secrétaire d'atelier
Mélanie Poirier, secrétaire d'atelier
Anne-Marie Boudreau, secrétaire d'atelier
Véronique Déraspe, secrétaire d'atelier
Marie-Ève Giroux, secrétaire d'atelier
Karen Turriff, secrétaire d'atelier
Josiane Doyle, à l'accueil

Elena Haratsaris, communications
Raphaëlle Dancette, étudiante à l'UQAR
Anne Dumont, étudiante à l'UQAR
Valérie Desrochers, étudiante à l'UQAR
Clément Helsly, étudiant à l'UQAR
Frankie Jean-Gagnon, étudiant à l'UQAR
Agnès Baran, étudiante à l'UQAR
Nesrine Baziz, étudiante à l'UQAR
Aurélie Sarrabezolle, étudiante à l'UQAR
Gabrielle Oronato, étudiante à l'UQAR
Geneviève Trudeau, étudiante à l'UQAR
Andrée-Anne Gagnon, étudiante à l'UQAR
Anne Fauré, étudiante à l'UQAR
Matsanga Lévesque-Kombila, étudiante à l'UQAR

Les partenaires financiers, sans qui l'événement n'aurait pas eu lieu

Partenaires majeurs



Mme Nathalie Normandeau,
Vice-première ministre

Ministre responsable des Ressources naturelles et de la Faune
Ministre responsable du Plan Nord
Ministre responsable de la région Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine
Ministre responsable de la région Bas-Saint-Laurent



Autres partenaires

